



**Restauration scolaire**

**Rapport n° CP/2011/576**

**Service gestionnaire :**

Direction des collèges et de l'éducation

**Résumé :**

Le département assure l'organisation de la restauration dans les collèges. A ce titre sont présentés 3 projets de conventions de gestion des restaurants scolaires à passer entre le département et les collèges « Lamartine » à Bischheim, « Leclerc » à Schiltigheim et « La Souffel » à Pfulgriesheim.

Ces conventions fixent la répartition des frais d'exploitation de chaque restaurant scolaire et les modalités de financement.

Le restaurant scolaire du collège "Lamartine" de Bischheim accueille ses propres élèves ainsi que les élèves du collège "Leclerc" de Schiltigheim et certains élèves des écoles de la ville de Bischheim.

L'approvisionnement des repas se fait par le biais d'une société de restauration qui a été retenue par le groupement de commandes de la Ville de Bischheim et du Conseil Général du Bas-Rhin.

Pour le collège de "La Souffel" à Pfulgriesheim, la restauration scolaire est assurée depuis plusieurs années déjà par une société de restauration. Cependant, au vu de l'augmentation de fréquentation du restaurant, les seuils du marché ont été dépassés ce qui a amené le département à relancer un nouveau marché.

Une procédure d'appel d'offre a donc été lancée et a permis de retenir la société API Restauration pour ce marché.

Il est nécessaire de formaliser les modalités de fonctionnement des services de restauration et de financement par de nouvelles conventions de gestion entre les établissements et le département du Bas-Rhin.

Les trois conventions prévoient le reversement intégral des sommes facturées par les différents prestataires. La tarification des familles permet d'assurer une prise en charge totale des frais d'achat des repas.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président, approuve les conventions de gestion des collèges suivants :*

- *BISCHHEIM "Lamartine"*
- *SCHILTIGHEIM "Leclerc"*
- *PFULGRIESHEIM "La Souffel"*.

*Elle autorise par ailleurs son président à signer ces trois conventions.*

Strasbourg, le 22/08/11

Le Président,

A handwritten signature in blue ink, consisting of several fluid, overlapping strokes that form a stylized representation of the name Guy-Dominique Kennel.

Guy-Dominique KENNEL